

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Décompte des heures d'organisation

Période du au

Établissement :

Nom : Prénom : Sexe : F : H :

Adresse : NPA/Localité :

Nationalité : Pour les étrangers, type de permis :

No AVS : Date de naissance : Tél./natel :

IBAN complet : Nom de la banque / CCP :

Nbre de cours organisés : Total des heures d'enseignement :

Temps consacré à la direction du SSF	
Nature des tâches	Nbre d'heures
a) <u>planification</u> :
.....
b) <u>administration</u> :
.....
c) <u>contrôle des cours</u> :
.....
Total des heures
Date :	Visa du responsable :
Date :	Visa du directeur :
Demande de subvention	
Salaire brut total	Fr.
Salaire payé au moniteur (tarif horaire : Fr.)	+ charges sociales AVS 5,275% + AC 1,1% + PC familles 0,06% = 6,435 % Fr.
Total	Fr.
Date :	Timbre et visa du boursier :
Le SEPS se réserve la possibilité d'adapter le décompte ci-dessus aux conditions des directives SSF.	

- REMARQUES :**
- 1) les heures d'organisation comprises dans l'horaire du responsable ne doivent pas figurer dans ce décompte;
 - 2) ce décompte doit être transmis au Service de l'éducation physique et du sport, ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, pour le **31 JUILLET AU PLUS TARD**;
 - 3) pour les établissements cantonaux, l'indemnité est payée par le Service de l'éducation physique et du sport.